

**Zeitschrift:** Heimatschutz = Patrimoine  
**Herausgeber:** Schweizer Heimatschutz  
**Band:** 75 (1980)  
**Heft:** 1-fr: Notre 75e anniversaire

**Artikel:** Genève : chantiers en cours : sauver aussi les intérieurs  
**Autor:** Baertschi, Pierre  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-174863>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Moyens d'intervention

A la différence de la CIURL qui est un organe d'étude et formule des recommandations, la nouvelle Coopérative est un *organe d'intervention*. Elle dispose, pour la protection des sites, de divers moyens: acquisition d'immeubles menacés; inscription de servitudes d'interdiction ou de restriction du droit de bâtir; constitution de droits de superficie; subventions aux communes où des terrains sont menacés, pour leur permettre d'indemniser les propriétaires lésés par les mesures de protection; opposition à des projets de construction (à l'exclusion de soutiens financiers à des initiatives ou référendums); enfin, aide à tout organisme ou société à but analogue. La Coopérative ne pourra intervenir qu'avec l'accord de la *Municipalité* de la commune intéressée, et seulement après que celle-ci aura épuisé tous les moyens juridiques possibles.

Pour se procurer le «nerf de la guerre», la Coopérative a

Lausanne et sa région nord-ouest (Photoswissair).

d'abord émis des *parts* de 100 francs, chaque Commune membre devant souscrire, lors de son entrée, une part par centaine d'habitants, le montant total étant cependant limité à 20000 francs. Pour la suite, il y aura une *cotisation annuelle* de 1 fr. par habitant. Au besoin, la Coopérative pourra recourir à l'emprunt.

## Conclusion

Cette expérience originale est

*Genève: chantiers en cours*

## Sauver aussi les intérieurs

**Ces derniers mois plusieurs chantiers de transformation ou de restauration se sont ouverts ou se sont poursuivis dans la vieille ville de Genève. Bien que la majorité des bâtiments ne soient pas classés, ils ont néanmoins fait l'objet d'une étroite surveillance. L'opinion prévaut aujourd'hui que le maintien des façades doit s'accompagner d'une conservation de certaines parties intérieures intéressantes.**

Pour cette raison, on établit désormais, pour les bâtiments d'intérêt historique, un *inventaire des éléments intérieurs* qui permet de définir les témoignages impor-

suivie avec attention dans le reste du pays (une demande de renseignements a notamment été faite par la Fédération des communes de la région de St-Gall), et en France (demande de la Commission d'urbanisme de la Ville de Paris). Mais il importe surtout de passer aux actes, et que les Communes encore réticentes ne tardent pas à venir grossir les rangs de la société.

Claude-Ph. Bodinier

tants de l'histoire du bâtiment. Souvent, cette démarche s'accompagne de sondages divers dans les plafonds et sur les parois internes.

## Décors intérieurs et façades

C'est ainsi que ces derniers mois, divers décors ont été mis au jour au numéro 1 de la *rue du Puits-Saint-Pierre*. Ces peintures, à motifs végétaux et géométriques, datent du XVII<sup>e</sup> siècle. Des sondages plus importants, de nature archéologique, ont été effectués à la Maison Tavel. Dans le bâtiment sis au numéro 18 *rue de la Pélisserie*, une tourelle en briques appareillées, et un imposant plafond en bois, tous deux du XV<sup>e</sup> siècle, ont été authentifiés. Des inventaires d'éléments intérieurs ont été effectués aux numéros 2, 7 et 13 de la *rue Calvin*, ainsi qu'au numéro 9 de la *rue Beaur-*





L'immeuble 18 rue de la Pélisserie sera conservé et restauré. Suite à diverses investigations, plusieurs éléments intéressants ont été identifiés dans ce bâtiment (tourelle d'escalier, plafonds, traces de peintures, etc.) (photo Baertschi).

gard, alors que des sondages sont en cours au numéro 2 rue de la Boulangerie et 1 rue du Cheval-Blanc.

Après divers travaux en façade et sur cour, les tailleurs de pierre poursuivent la remise en état de la seconde cour intérieure du Palais de Justice. La façade nord de l'ex-hôtel Buisson (13 rue Calvin, actuellement hôtel Barbier) vient de retrouver une nouvelle jeunesse. Les pièces en molasse du lac trop fortement endommagées ont été remplacées par une variété de grès allemand judicieusement choisie. Des réfections de façades sont en cours ou achevées aux numéros 2, 7 et 11 de la rue Calvin. L'immeuble du restaurant Les Armures a fait l'objet d'une étude détaillée également en façades. Son décor peint et ses faux-joints seront restitués.

### Nouvelles affectations

Les promoteurs de ces différents travaux sont essentiellement des propriétaires privés et la Ville de Genève. Les affectations futures

sont assez diverses: hôtel particulier (13 rue Calvin), habitat social (2 rue Calvin, 2 rue de la Boulangerie, 1 rue du Cheval-Blanc, par la Ville de Genève),

habitat de haut niveau (18 rue de la Pélisserie), coopérative d'habitation (7 rue Calvin), hôtel-restaurant (1 rue du Puits-Saint-Pierre), bureaux et habitat (9 rue Beauregard).

Il est souhaitable de conserver ou de rendre à la vieille ville une vocation d'habitat et de lutter contre une certaine tendance à la tertiarisation; l'Etat et la Ville s'emploient à cette tâche. Pour cette raison, notamment, il est important de considérer le travail de conservation comme un élément d'un tout; le financement des investigations intérieures, les frais de restauration, l'adéquation du programme au maintien de certains éléments intérieurs doivent pouvoir être assumés soit par le propriétaire, soit par les collectivités publiques. La nature des choix résulte le plus souvent de ces diverses contraintes.

Pierre Baertschi

Maison Tavel: vue intérieure avec cour et cage d'escalier (photo Baertschi).

